

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meuse
Arrondissement de Bar-le-Duc
Centre Intercommunal d'Action Sociale

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	20
Nombre de conseillers en exercice :	20
Date de convocation :	25 mars 2025

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures, les Membres du Conseil d'administration se sont réunis sur la convocation de Mme la Présidente, adressée le 25/03/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu au sein du C.I.A.S (27 rue du Mont à Villotte-sur-Aire).

Présidence : Martine AUBRY, Présidente.

Etaient présents :

AUBRY Martine, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, DECHEPPE Mathilde, JACQUEMET Noëlle, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, PHILIPPOT Nathalie, RAMAND Anne, RENAUDIN Bernard, THOMAS Claude, ZEHR Pascale

Mandat de procuration : RAMAND Thierry pouvoir donné à AUBRY Martine
Absents : CHARRIOT Sophie, COLLIGNON Céline, JEANNESSON Dominique, MARECHAL Dominique, MEUNIER Nathalie, PALIN Guillaume, RAMAND Thierry

Membres présents.....13
Absents ayant donné mandat de procuration.....1
Absents.....7
Votants.....14

Délibération DCA 2025 05
Adhésion 2025 à l'UNCCAS

La Présidente expose,

Vu le vote du Budget Primitif du CIAS en date du 3 avril 2025,

La Présidente propose de renouveler l'adhésion du CIAS De l'Aire à l'Argonne à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale pour l'année 2025.

Considérant que le nombre d'habitants du territoire est de 6 382 ; selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques d'après la population municipale légale au 1er janvier 2021.

Le montant de l'adhésion annuelle à l'UNCCAS serait de 0.03435 euros par habitant, soit 219.54 euros et 71.50 euros pour l'abonnement au magazine Actes. Soit un total de 292.54 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'adhérer à nouveau à l'UNCCAS et de verser une participation de 292.54 euros à ce titre ;
- De dire que ces montants sont inscrits au Budget Primitif 2025 du CIAS ;
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Martine AUBRY,
Présidente.



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.04.29 09:20:39 +0200
Ref:8621009-12946898-1-D
Signature numérique
La Présidente